



## Information clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMILTON SHORT DURATION – Part I - Code Isin (I) : FR0011269042

Cet OPCVM est géré par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

#### Objectifs et Politique d'investissement

Le FCP est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro ».

Il a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, pour un investissement d'une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois avec un objectif de volatilité inférieure à 1.5% dans le cadre d'un fonctionnement normal des marchés.

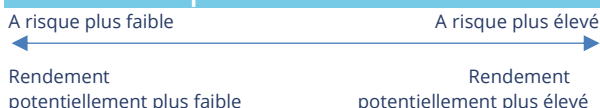
Le processus de gestion repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs (analyse crédit).

La stratégie de gestion est discrétionnaire, les décisions de gestion portent notamment sur :

- le degré d'exposition au risque de crédit,
- le degré d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, durée, équilibre taux fixe/taux variable),
- le positionnement sur la courbe des taux,
- la sélection des supports d'investissement utilisés.

Le FCP sera investi dans la limite de 110 % de l'actif net en titres de créances de toutes natures libellés en euro, d'émissions publiques ou privées. Ils pourront être à taux fixe ou variable. La maturité résiduelle de ces titres sera, pour un minimum de 75 % de l'actif, inférieure à 3 ans (notion de 'Short duration'). Les émetteurs seront issus de pays de l'OCDE étant entendu que des interventions sur émetteurs hors OCDE seront possibles à titre accessoire. Dans la limite de 10% de l'actif, le FCP pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif.

#### Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cet indicateur du profil de risque et de rendement du FCP reflète son positionnement sur des produits de taux dont l'échéance est principalement inférieure à 3 ans.

Les titres en portefeuille répondront à la catégorie « Investment grade » telle que définie par les principales agences de notation ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP aura la possibilité de détenir des titres de notation inférieure jusqu'à 20% maximum de son actif.

En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entraînant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Le FCP peut investir en parts ou actions d'OPC de catégorie « monétaire » ou « obligations et autres titres de créances zone euro », jusqu'à hauteur de 10 % maximum de son actif net.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés ainsi qu'à des swaps de taux. Le gérant interviendra sur les risques de taux à titre d'exposition, de couverture.

Le FCP capitalise ses revenus pour les porteurs.

**Les demandes de souscription et de rachat** sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, établie quotidiennement, soit sur la base d'un cours inconnu.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée du FCP est supérieure à 18 mois. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 18 mois.

#### Autres facteurs de risques importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

**Risque de crédit :** Dans le cas d'une dégradation d'un émetteur ou de sa défaillance, la valeur de ses obligations peut baisser ; la valeur liquidative du FCP peut baisser en conséquence.

**Risque de contrepartie :** il représente le risque d'une défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.

**Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

La survenance d'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative du FCP. Nous vous invitons à vous reporter à la rubrique « profil de risque » du prospectus pour en savoir plus sur les risques.



## Frais

Les frais et les commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée :	0 %
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie

### Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants : 0,47 % basé sur le coût du dernier exercice clos au 31/12/2021

*Le chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payé par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.*

Commission de surperformance : 15 % de la surperformance positive excédant celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps

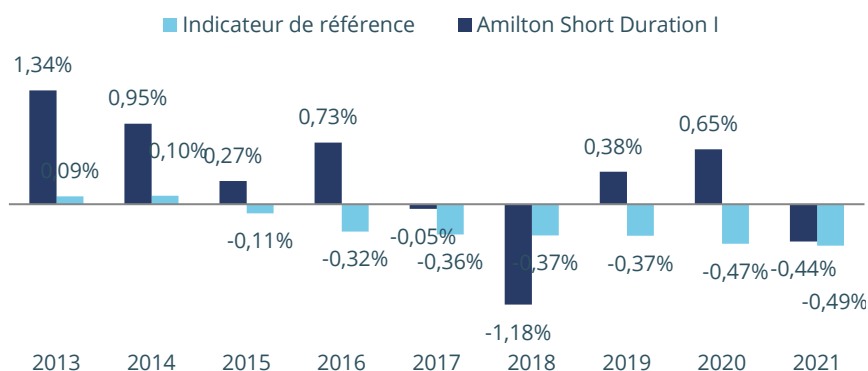
La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice clos : 0 % au titre de l'exercice clos au 31/12/2021.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 à 13 à la section frais du prospectus de ce FCP.

## Performances

La devise de référence est l'Euro (EUR).



Indicateur de référence : Avant le 01/01/2022, le FCP pourra être comparé à EONIA capitalisé OIS.

A compter du 01/01/2022 : le FCP pourra être comparé à l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps. (Code Bloomberg : OISESTR Index). Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

\* Dénomination du FCP : LFPI Short Duration devient Amilton Short Duration : 31/01/2020

Date de création de la part : 19/06/2012

## Informations pratiques

**Dépositaire:** CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert 75013 Paris

**Lieu et modalité d'obtention d'information sur le FCP :** (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de Meeschaert Asset Management - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris- ou [contact-mam@meeschaert.com](mailto:contact-mam@meeschaert.com). Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la société : [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** sur simple demande écrite auprès de Meeschaert Asset Management et sont accessibles sur le site internet de la société : [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com) **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible 24h/24h sur le site internet de la société : [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com)

**Fiscalité :** Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation en fonction de votre régime fiscal. Il est conseillé de se renseigner auprès d'un professionnel en cas de doute.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

**La responsabilité** de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.**

Meeschaert Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **11/02/2022**